



# que faire avant d'entamer une procédure de divorce

Par **gloubiboulga**, le **30/04/2012** à **13:09**

J'ai rencontré il y a quelques mois une femme mariée depuis 30 ans. Après une première séparation d'une année en 2009. Elle est retournée au domicile conjugal; principalement par rapport aux menaces de représailles financières brandies par son Mari ( tu sera à la rue , tu perdras ton magasin; je t'enverrai le fisc .etc.etc...

Aujourd'hui elle veut divorcer mais a pleine conscience de la guerre qu'elle va devoir livrée.

Mariée sous le régime de la communauté légale ( pas de contrat )

Après avoir pendant des années travaillé comme salariée, elle a avec un associé fondé un commerce et pour cela a garanti son prêt bancaire sur le domicile conjugal. Aujourd'hui le crédit est soldé. Les biens du couple se limite donc à une résidence ( 350 000 euros ) et 50 % des parts d'une société en SARL(chiffre d'affaire 317.000euros ,EBE 60000 euros, résultat net 11000 euros)dans laquelle elle est salariée (1500euros par mois ). Que doit elle faire, avant et après avoir engagé une procédure de divorce pour se protéger contre d'éventuels crédits ou dettes que pourrait contracter son mari et pour éviter qu'il vide tous les comptes du couple ( personnels et individuels ), la procédure par consentement mutuel est peu vraisemblable.

Après avoir entamer une procédure, elle souhaite donc ne plus vivre sous le même, toit que son époux. Dans quel délai cela est-il possible, sans pour autant se mettre en faute vis à vis de la Loi.

De même, nous sera-t'il possible de nous mettre en couple avant une quelconque décision judiciaire. Combien de temps cela peut- il prendre?

Les seuls éléments réels sur lesquels elle peut baser sa demande de divorce sont une incompatibilité à vivre ensemble du fait d'une attitude et de propos humiliants et rabaissant souvent répétés. Lors de sa séparation , elle était entrée en dépression et avait consultée un psychiatre lequel avait qualifié l'attitude de son mari de harcèlement moral.

Je vous remercie par avance des conseils que vous pourrez nous apporter. Je m'excuse par avance si ma façon de présenter les choses à quelque chose de froide et de matérielle, mais je souhaite qu'elle soit au courant de ce que sa décision de divorcer va impliquer. C'est une femme fragile et je l'aime.